

## LA TRANSPORTATION PÉNALE

AU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE GÉOGRAPHIE

Sous la présidence de l'éminent et infatigable M. Ferdinand de Lesseps, a siégé, à Douai, du 26 au 31 août dernier, une réunion nombreuse de délégués des associations qui, depuis 1871, se sont partout multipliées pour la propagation d'études trop longtemps négligées, au double point de vue de la défense nationale et de la science. Cette réunion comptait dans ses rangs, indépendamment de représentants distingués de l'enseignement à tous ses degrés, des délégués des chambres de commerce des ports les plus importants, ainsi que d'anciens officiers de marine, de l'état ou du commerce, des administrateurs et des explorateurs à chacun desquels est depuis longtemps familière, par profession, une connaissance pratique des hommes et des choses aux colonies. Il n'y a donc point à s'étonner que l'attention des organisateurs du Congrès se fût d'avance préoccupée de l'ébullition d'initiative parlementaire ainsi que des discussions si animées et du vote d'entraînement législatif survenu au sujet de l'extension de la déportation aux mendiants, aux vagabonds et à certaines autres catégories de délinquants récidivistes tenus pour incorrigibles. La légende australienne et la renaissance du droit pénal de 1791 à 1794 en pareille matière ne pouvaient passer inaperçues; aussi se trouvait inscrite au programme des travaux la question précisée en ces termes : « Du rôle de la transportation pénale dans le développement de la colonisation. »

Elle a fait l'objet, d'un vœu émis dans la séance générale du 28 août. Les procès-verbaux n'étant point encore publiés, aucun emprunt à leur teneur ne peut être fait aujourd'hui; mais quelques indications sommaires n'en sont pas moins à puiser dans les comptes rendus publiés par les divers journaux ou revues.

La Société de Lorient, entre autres, avait étudié à fond le sujet

si grave et si ardu à tous égards qui vient de donner lieu à la solution improvisée que chacun sait, de la part de la Chambre des députés.

Les instructions suivantes déjà publiées dans le Bulletin de la même Société (2<sup>e</sup> année p. 101 et suiv.) et qui sont à reproduire textuellement, avaient été données à ses délégués :

« Si le Congrès venait à s'occuper de la transportation pénale comme élément de colonisation, nos délégués demanderaient qu'il plaise au gouvernement de faire publier les résultats obtenus depuis trente ans (1853-1882) par l'application de ce système à nos colonies de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie. Il est hors de doute que ces renseignements statistiques dévoileraient une situation fort triste, et qu'ils viendraient établir que l'élément pénal ne peut créer aucune colonie; qu'au contraire, il est un fléau partout où il existe. Nos délégués insisteraient donc pour que le système de déportation pénale quel qu'il soit, qui viendrait à être adopté, ne fût appliqué que dans une seule de nos possessions lointaines sacrifiée à cet objet. »

M. le conseiller honoraire Hardouin a vivement insisté sur l'adoption du vœu ainsi proposé.

Il a rappelé les discussions survenues lors du Congrès pénitentiaire international de Stockholm (1878), aux travaux duquel il lui fut donné de participer. Un véritable orage y éclata en séance privée au sujet de la transportation pénale, malgré le talent remarquable de parole et l'inébranlable conviction dont fit preuve l'un des délégués officiels du gouvernement français, à l'endroit de cet élément de colonisation.

Si la théorie de cet éminent orateur s'étayait de l'autorité des hautes fonctions qu'il occupait alors, et si son mérite comme écrivain s'est en outre manifesté par un important ouvrage, son système n'en parut moins à maints contradicteurs dénué de la garantie d'une étude personnelle sur place et suffisamment prolongée de l'ensemble des faits relatifs au fonctionnement de la transportation pénale (1). A plus forte raison en a-t-il été ainsi, d'après M. Hardouin, des écrits à sensation, des propositions de toute nature, des rapports et finalement des résolu-

(1) Voir indépendamment des actes du Congrès, t. I., p. 80. 171 — 202 et t. II. p. 153. 703, *la Science pénitentiaire au Congrès de Stockholm* par MM. Fernand Desportes et Lefébure, p. 85.

tions législatives que chacun sait. Il n'est pas dû moins de respect, a-t-il ajouté, aux intentions et à la sincérité des convictions des promoteurs et des partisans de la loi maintenant soumise au Sénat, qu'à leur personne et qu'à leur mérite. La préoccupation de la plaie sociale dont l'intensité et les périls ne s'accroissent que trop par la progression continue du récidivisme, est, assurément, légitime entre toutes. M. Hardouin n'en déplore pas moins le parti pris de substituer à l'unique et vrai remède c'est-à-dire à la transformation des prisons actuelles, l'empirisme d'un retour systématique à la virginité des illusions, fort excusables d'ailleurs, du législateur de 1791 et de 1794, à l'endroit de la déportation colonisatrice. Elle a, depuis lors, été vue à l'œuvre. Qu'avant d'y revenir s'ouvre, à tout le moins, une enquête parlementaire analogue à celle par laquelle s'honorèrent si éminemment, en 1872, l'Assemblée nationale et la Commission élue dans ses rangs, une enquête sérieuse, impartiale, approfondie; une enquête d'où ne soient point préventivement écartés l'étude et les enseignements des budgets de la transportation et de ses nécrologes.

Au nombre des membres du Congrès, se rencontrait précisément l'un des anciens gouverneurs de la Nouvelle-Calédonie, M. le capitaine de vaisseau Gautier de la Richerie, officier aussi expérimenté que savant, à l'activité studieuse de qui la retraite si honorablement conquise n'a fait qu'imprimer un nouvel essor. Toute rapide qu'ait été son improvisation à l'appui des instructions précitées de la Société de Lorient, elle a, par sa précision, par l'énumération de faits aussi décisifs que multiples qui y a trouvé place, et par la connaissance intime du sujet envisagé sous ses divers aspects qu'elle attestait si manifestement, captivé au plus haut degré l'attention et les sympathies de l'assemblée.

Il en a été ainsi de la parole, également autorisée, de l'honorable M. Gauthiot, secrétaire général de la Société de géographie commerciale.

Même sous le régime actuel, en Nouvelle-Calédonie, de nombreux correspondants possesseurs d'établissements signalent, à l'envi l'un de l'autre, la permanence d'un péril croissant à l'endroit de la sécurité des personnes et des biens : aussi la perspective d'une augmentation continue de l'effectif des transportés excite-t-elle une répulsion générale.

La manifestation du vœu proposé par la Société bretonne a été votée sans contradiction.

Il n'est pas inutile d'ajouter que, par une coïncidence d'ailleurs toute naturelle, en même temps que siégeait le Congrès de Douai, les meetings et les délibérations de la représentation coloniale se succédaient en Australie à l'effet de protester dans le même sens. Avec le nombre des transportés en Nouvelle-Calédonie ou dans les mêmes parages, croîtront incessamment celui des évasions et la facilité de celles-ci. De plus en plus inefficace, conséquemment, deviendra l'extradition, expédient déjà, de fait, illusoire. L'Australie répudie, bien entendu, plus énergiquement que jamais l'origine et la filiation dont sa prospérité et sa population actuelle se trouvent gratifiées par la légende qui, d'écrits à sensation, s'est communiquée à des documents officiels. C'est par le travail libre, c'est à la sueur de fronts honnêtes, que l'immensité des déserts de la contrée a été transformée en terre promise; que ses vastes cités ont été créées; que ses ports et leur mouvement n'ont cessé de rivaliser avec la prospérité de ceux de la métropole elle-même. Les ancêtres de ses habitants actuels ont été d'infatigables et vaillants pionniers et non les convicts dont la déportation et le travail forcé cessèrent de s'imposer aux colons à mesure que s'étendirent les établissements de ceux-ci et qui finirent par rencontrer l'infranchissable barrière d'une résistance armée.

HARDOUIN,

*Conseiller honoraire à la cour de Douai,  
Bâtonnier de l'ordre des avocats à Quimper.*